



Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc

RAPPORT FINANCIER 2023

Présenté en Conseil d'Administration du 24 avril 2024

Les comptes annuels ont été établis par le cabinet Compta Com et validés par notre Commissaire aux Comptes Maître Cédric Gouret. Ils ont été présentés en Conseil d'Administration le 24 avril 2024.

L'année 2023 a été marquée par l'entrée de Leff Armor Communauté en tant que membre et administrateur de l'ALEC. Cela s'est traduit opérationnellement par le déploiement des activités de l'ALEC sur ce nouveau territoire.

Sur le volet des Richesses humaines, plusieurs remplacements et créations de poste ont jalonné cette année 2023 :

- Arrivée de 5 personnes (Audrey Dauphin, CIE et chargée de visite – création de poste en lien avec le déploiement sur Leff Armor ; Jean-François Young, CIE en remplacement de Julien Abhervé passant sur d'autres missions ; Alban Berdellou, CIE en remplacement Marie Dano ; Claire Girardin, CEP en remplacement de Théo Fournier ; Quentin Le Brigant, CEP – création de poste en lien avec le déploiement sur Leff Armor).
- Départ de 4 personnes (Alice Lemaître, CIE ; Marie Dano, CIE ; François Baudry, chargé de visites précarité énergétique, Théo Fournier, CEP)

Par ailleurs, l'année a également été marquée par un arrêt maladie suivi d'un temps partiel thérapeutique.

Ainsi, en 2023, l'équipe de l'Agence a été constituée de 24 salariés pour 19,3 Equivalent Temps Plein.

Comme depuis 2 ans, mais pour des raisons différentes, l'année 2023 a été particulièrement marquée par des difficultés de Ressources humaines pour les remplacements et les arrêts maladie, dans un contexte de forte activité sur l'ensemble des secteurs de l'association.

Par ailleurs, un groupe de travail au niveau de FLAME, la fédération des ALEC, a travaillé à l'évolution de la convention collective ADITIG avec d'autres réseaux (CAUE, ADIL, Agences d'urbanisme, Agences de développement économique). Ce travail s'est malheureusement soldé par un échec et la dissolution de la branche d'ingénierie territoriale d'intérêt général. En 2024, l'ALEC va donc chercher une autre convention collective à laquelle se rattacher.

Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc
Centre Inter-Administratif – 5 rue du 71^{ème} R.I. – 22000 Saint-Brieuc
Tel : 02 96 52 15 70

www.alec-saint-brieuc.org – contact@alec-saint-brieuc.org

n° SIRET 523 191 393 00033

Compte de résultat

Le budget prévisionnel 2023, approuvé en Assemblée générale le 19 avril 2023, s'établissait à 1 046 000 € en produits et en charges.

CHARGES : Les charges s'élèvent à **1 001 553 €** en hausse par rapport à l'exercice précédent (870 002 €). Elles sont inférieures de 3,8% au budget prévisionnel et majoritairement constituées de charges de personnel (81%). Cet écart au prévisionnel s'explique par deux facteurs principaux :

- Des charges plus faibles sur les locaux (déménagement prévu et non réalisé), fournitures/matériels/prestations, les formations/colloques, les dotations aux amortissements.
- La seule hausse de charges légèrement significative (3 000 €) est sur les cotisations aux organismes.

Il est à noter que si les charges de personnel sont quasiment identiques au prévisionnel (-4 000 € sur une dépense de 815 950 €), cela masque des changements opérés : vacances de poste, création d'un poste de CEP, indemnité de rupture conventionnelle, mise en place de la prévoyance pour tous les salariés.

PRODUITS : Les produits s'élèvent à **1 046 868 €** en hausse par rapport à l'exercice précédent (872 801 €), quasiment égal au budget prévisionnel. Si la valeur est quasiment équivalente, la répartition des recettes est un peu différente du prévisionnel :

- Une subvention qui n'a pas été obtenue à la hauteur de celle inscrite au prévisionnel (SDE22).
- Quelques actions non réalisées en totalité et pour lesquelles les soldes subventions n'ont pas été appelées (SLIME de Leff Armor, Bailleurs sociaux).
- Des recettes supplémentaires notamment de Breizh ALEC pour la mise en place des Relais locaux du réseau Taranis, l'Ademe, la Région et Leff Armor pour la création du poste de CEP anticipé à l'été et des produits exceptionnels.

En outre, l'ALEC doit à nouveau mobiliser ses fonds propres pour équilibrer des actions essentielles, inscrites dans son objet associatif, mais qui ne trouvent toujours pas d'équilibre budgétaire. Pour l'année 2023, ce sont les actions de lutte contre la précarité énergétique (-32 000 €) et d'animation territoriale autour des enjeux « Climat » (-17 000 €).

Il résulte des chiffres précédents un excédent global de **45 316 €**, contre 2 799 € en 2022.

Bilan comptable et indicateurs financiers

Le bilan s'établit à **502 672 €** en 2022 contre 476 054 € en 2022.

Le résultat de l'exercice 2023 contribue à augmenter les fonds associatifs à 345 441 € (contre 300 127 € en 2022). Et la trésorerie augmente de 95 679 € pour s'établir à 294 247 € au 31 décembre 2023 (contre 198 568 € au 31 décembre 2022).

Les créances s'élèvent à 204 919 €, elles correspondent essentiellement aux soldes de subventions qui restent à recevoir en début d'année pour les actions réalisées en 2023.

Les dettes fournisseurs, pour une valeur de 32 465 €, sont constituées de factures reçues, mais non réglées au 31 décembre (prélèvement ou règlement prévus en janvier) et de factures non reçues au 31 décembre, mais engagées.

Les autres dettes s'élèvent à 112 305 €, elles correspondent principalement aux dettes fiscales et sociales (URSSAF sur les salaires de décembre, congés dûs et charges associées...).

Le besoin en fonds de roulement est en baisse à la fin 2023 pour s'établir à 60 149 € (contre 102 175 € en 2022). Cela traduit l'augmentation des fonds propres avec l'apport du résultat positif de l'année et la baisse des créances par rapport au 31/12/2022 d'une part et la baisse des dettes (grâce au paiement des salaires de décembre en 2023 et non début 2024) d'autre part.

La capacité d'autofinancement (CAF) revient au niveau du 31/12/2021 en s'établissant à 54 661 € (contre 5 877 € fin 2022). Cette capacité d'autofinancement a notamment un impact sur la capacité de l'association à supporter des investissements.